

SCENARIOS

DECISION N° 107 /23/D/DG/SGAMP/CEN/YDE

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CEN/CIPM/2023 DU 18 SEPTEMBRE 2023, RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE A LA CENAME, EN PROCEDURE D'URGENCE (LOT UNIQUE).

Le Directeur Général de la CENAME, Maître d'ouvrage,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017, portant Statut Général des Etablissements Publics ;
Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018, portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la Loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le Décret n° 2009/386 du 30 novembre 2009, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2005/252 du 30 juin 2005, portant création, organisation et fonctionnement de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012, portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/501 du 20 septembre 2018, portant réorganisation la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux (CENAME) ;
Vu le Décret n° 2022/204 du 06 juin 2022 portant nomination du Directeur Général de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) ;
Vu l'Arrêté n° 0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018, portant Création des Commissions Internes de Passation des Marchés publics auprès des Etablissements Publics ;
Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2023 ;
Vu Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés
Vu la Décision n° 0001091/CAB/MINMAP du 25 novembre 2019, portant nomination de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;
Vu la Décision n° 974/19/D/DG/CENAME du 23 octobre 2019 portant Constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la CENAME et ses modificatifs subséquents ;
Considérant le Dossier d'Appel d'Offres N°005/AONO/CEN/CPM/2023 du 18 septembre 2023 relatif au recrutement d'une société de gardiennage à la CENAME, procédure d'urgence (lot unique) ;
Considérant la Correspondance n°025/L/CENAME/CIPM/2023 du 23 octobre 2023, de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CENAME, portant proposition d'attribution.

DECIDE:

Article 1 : La société PROTECT-SECURITY, BP : 31 244 Yaoundé, Téléphone : 675 01 00 11/698 89 89 56
est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CEN/CPM/2023 du 18 septembre 2023 relatif au recrutement d'une société de gardiennage à la CENAME, procédure d'urgence (lot unique), pour un montant total Toutes Taxes Comprises (TTC) de 35 148 938 (Trente-cinq millions cent quarante-huit mille neuf cent trente-huit) Francs CFA. Le délai d'exécution desdites prestations est de quinze (15) mois, soit une tranche ferme de trois (3) mois et une tranche conditionnelle de douze (12) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service d'exécution de la lettre commande.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite Société ou son représentant dûment désigné, est invité à se présenter à la Direction Générale de la CENAME, pour l'établissement du projet de Marché.

Article 3 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP;
 - ✓ ARMP; ~~✓~~
 - ✓ Archives / Chronos.

25 OCT 2023

~~Fait à Yaoundé.~~

Le Directeur Général.



- SALHOU SADOU